

PREIX DE L'ABONNEMENT

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Trois mois) and Price (\$3.00, 1.50, 0.75). Includes 'EDITION QUOTIDIENNE' and 'EDITION HEBDOMADAIRE'.

Pour pouvoir discontinuer il faut avertir au moins quinze jours avant l'expiration d'un terme de pas moins de 3 mois et payer tous les arriérés.

UN CENT LE NUMERO

L'ELECTEUR

JOURNAL QUOTIDIEN ET HEBDOMADAIRE

FLAMONDON & Cie, Editeurs-Propriétaires.

ERNEST PACAUD, Redacteur-en-Chef.

TARIF DES ANNONCES

Table with 2 columns: Type of advertisement (Première insertion, Autres insertions, etc.) and Price per line (\$0.10, 0.08, etc.).

L'ELECTEUR

Journal Quotidien et Hebdomadaire.

ORGANE DES LIBERAUX DU DISTRICT DE QUEBEC.

Table with 2 columns: Duration (Un an, Six mois, Quatre mois) and Price (\$3.00, 1.50, 1.00).

ANNONCES NOUVELLES.

L'affaire Souzaine. Pianos et Harmoniums. Avis—Irvine & Pemberton. Pour les fêtes de Noël et jour de l'an—E. Jacot On demande. A vendre.



MADAME ROBITAILLE

RECEVRA

SAMEDI, le 12 JANVIER

De 2 à 3 h. de l'après-midi.

Par ordre, H. C. SHEPPARD, Capt. A. D. C.

Spencer Wood, 10 janvier 1884.

QUEBEC, 11 JANVIER 1884

Notre journal

Comme certaines personnes cherchent à nous nuire auprès de nos abonnés, nous croyons devoir, pour l'information de ceux-ci, publier le texte même de la déclaration produite au Greffe de la cour Supérieure de ce District.

Voici cette déclaration :

CANADA PROVINCE DE QUEBEC District de Québec

Nous soussignés, Charles Langelier et Ernest Pacaud, tous deux avocats, de la cité de Québec, certifions par les présentes que nous avons fait et que nous entendons faire commerce à Québec, en société comme journalistes, éditeurs-imprimeurs pour la publication du journal l'Electeur et pour les travaux d'impressions, jobs, annonces etc., etc., sous la raison de "Plamondon & Compagnie," que notre établissement se trouve aux numéros 118 et 120 côte Lamontagne, Québec, que la dite société existe depuis le premier juillet (1883), et que nous sommes et avons été depuis le dit jour les seuls membres de la dite société.

Témoin nos seings à Québec ce dix-septième jour d'août, mil huit cent quatre-vingt-trois.

CHS. LANGELIER. ERNEST PACAUD.

Filed in the Prothonotary's Office at Quebec this twentieth day of August one thousand eight hundred and eighty three, and enrolled herein pursuant to law.

(Signé) L. A. AUDETTE, Dep. P. S. C.

Vraie copie de l'original demeuré de record en cette cour et sous notre garde suivant la loi.

Bureau du Protonotaire, Québec, 11 janvier 1884.

L. A. AUDETTE, Dep. P. S. C.

Aucune autre déclaration que celle-ci n'a été produite au Greffe. L'ancienne société "Plamondon & Cie" a été dissoute de consentement mutuel le 1er juillet dernier et a été remplacée par la nouvelle société "Plamondon & Cie" composée uniquement des soussignés.

Nous devons ajouter que depuis le 1er juillet dernier les soussignés ont payé seuls les frais de publication du journal l'Electeur, en ont seuls l'administration, ont seuls droit aux revenus du journal et qu'ils sont les seuls responsables envers le public pour tout ce qui peut y être publié.

ERNEST PACAUD, CHARLES LANGELIER.

La résignation du gouvernement

L'hon. M. Mousseau a remis, à 11 h. ce matin, sa résignation comme premier ministre de la Province de Québec, entre les mains de Son Honneur le Lieut-Gouverneur.

Cette résignation entraîne la dissolution du gouvernement.

Il n'est pas probable cependant que le chef de l'exécutif accepte la résignation de M. Mousseau avant trois ou quatre jours, afin de donner le temps à celui qui va être appelé à former le nouveau gouvernement, de compléter son œuvre.

Le futur Premier-ministre sera l'hon. Dr Ross ou l'hon. M. Masson.

Colonisation et emigration

(Suite)

V

Qu'aurons-nous en compensation de cette somme ? Plus de vingt mille familles vivant dans l'aïssance, contribuant pour une large part aux revenus de la province et représentant une population de 145,000 habitants qui sans cela seraient allés grossir le nombre toujours croissant des émigrés de notre province aux Etats-Unis. A-t-on jamais bien songé aux conséquences d'un pareil résultat ? A-t-on jamais réfléchi à l'importance politique qu'un loi produisant des résultats semblables donnerait à notre province ?

Remarquons bien, en outre qu'à l'expiration des vingt-trois ans, le gouvernement n'aura plus un sou à déboursier pour continuer ce système, puisque les remboursements formeront chaque année les \$75,000 requis pour faire les avances aux nouveaux colons.

Outre les avantages que je viens d'énumérer, le système que je suggère aurait donc encore celui de dégrevier de \$75,000 par année le budget de la colonisation dans un temps assez rapproché.

Cette considération ne mérite-t-elle pas la plus sérieuse considération de nos législateurs ?

D'ailleurs, je ne demande pas l'impossibilité au gouvernement, je veux au contraire diminuer considérablement les dépenses qu'il fait chaque année, sous le prétexte spécieux de la colonisation. Je désire qu'il consacre à la formation des établissements de colonisation une partie des sommes employées chaque année pour ouvrir ou réparer des bouts de chemins qui n'ont aucun résultat pratique, durable au point de vue de l'établissement des terres de la Couronne.

Depuis 1870, nous avons dépensé \$253,139 79 pour l'immigration et malgré ces dépenses nous n'avons pas pu réussir à établir cinq cents familles d'immigrés sur les terres publiques. La même somme employée d'une manière judicieuse à l'établissement de nos compatriotes aurait mis dans l'aïssance au moins mille familles de bons défricheurs canadiens et formé plus de trois paroisses prospères.

Et pourquoi ferions-nous venir des étrangers à si grand prix quand nos populations émigrent en masse ? N'est-

ce pas le comble de l'absurde ? Les européens que nous faisons venir au prix de tant de dépenses sont incapables, impropres aux rudes travaux du défrichement dont ils n'ont ni la connaissance ni l'expérience. Incapables de réussir, ils se découragent bientôt abandonnent leurs établissements puis s'en vont à Ontario ou dans les Etats-Unis. Il peut y avoir des exceptions, il y en a même beaucoup ; mais la triste état de choses que je constate est la règle générale. Aussi, ne devrait-on pas suivant moi plus de \$5,000.00 par année à l'immigration et la personne chargée de représenter la province en Europe devrait être un homme possédant la connaissance pratique et l'expérience des travaux de défrichement et d'établissement d'une terre en forêt afin d'être en état de renseigner d'une manière exacte tous ceux qui seraient disposés à tenter fortune sur nos terres publiques.

Les articles de journaux, les brochures et les discours de grand gala n'ont aucun résultat pratique ; ce qu'il faut, ce sont des causeries familières, des entretiens avec les gens du peuple, pour leur donner tous les renseignements qui ne se trouvent ni dans les articles de journaux ni dans les brochures, mais qui sont précisément ce que désirent les populations qui sentent le besoin d'émigrer. Nous avons déjà l'expérience de ce système d'agence. Dans la courte tournée qu'il a faite en Angleterre et en Ecosse, M. Ross, ex-député de Compton, a recruté plus d'émigrants et d'une qualité bien supérieure que ne l'ont fait en quinze ans tous les autres agents que nous avons envoyés dans la Grande Bretagne. Au lieu de vivre dans le beau monde de Londres, de Dublin ou de Glasgow et de faire de la littérature banale comme certains autres agents qui nous ont coûté plus de dix piastres par jour, M. Ross se rendit tout bonnement dans les petits bourgs d'Ecosse, parla directement aux gens de ces localités, répondit à leurs questions et leur donna tous les renseignements pratiques qu'ils pouvaient désirer. C'est ainsi qu'il réussit à amener dans la province un certain nombre de familles qui n'ont pas éprouvé de déceptions et sont devenues de bons colons, et c'est ainsi que devraient faire tous nos agents d'immigration. Malheureusement le cas de M. Ross fait exception et l'on peut dire que les sommes consacrées à l'immigration sont le système actuel sont à peu près dépensées en pure perte. C'est pourquoi je crois que l'appropriation pour l'immigration ne devrait pas excéder \$5,000.00 par année.

Consacrons plutôt ces fonds à l'établissement des nôtres sur les terres de la Couronne et appliquons-nous le proverbe : Charité bien ordonnée commence par soi-même.

De 1870 à 1879 les dépenses pour l'immigration ont été en moyenne de \$25,313.97 annuellement. Si l'on réduit ce chiffre à \$5,000, il restera donc plus de \$20,000 à consacrer au fonds des établissements de colonisation, sans augmenter le chiffre des dépenses.

Il restera encore \$55,000 à trouver, pour réaliser la somme nécessaire à mon projet sans augmenter les dépenses actuelles. Qu'on les prenne sur les sommes appropriées jusqu'à ce jour aux chemins de colonisation. De 1868 à 1879, nous avons dépensé pour les chemins de colonisation \$1,126,080 92, ce qui donne, pour ces treize ans, une moyenne annuelle de \$93,840.08.

Qu'on prenne les \$55,000 sur ce montant et il restera encore \$38,840.08

pour les chemins, ce qui est plus que suffisant. On ne devrait pas même consacrer plus de \$25,000 par an à l'ouverture ou à la réparation des chemins, ce qui ferait une somme de \$13,840.08.

Je ne demande donc rien d'impossible : au contraire, je veux améliorer notre position, diminuer le fardeau qui pèse sur le gouvernement et tout simplement changer le mode d'emploi des sommes qui ont été dépensées jusqu'ici presque en pure perte. C'est cela et ce n'est pas autre chose.

A suivre

Ch. LANGELIER.

ACTUALITES

Le gouvernement fédéral vient de nommer cinq sénateurs : M. J. E. Ross, de Québec, remplace l'hon. D. M. Price, remplace ; l'hon. M. Lacoste, de Montréal, remplace l'hon. M. Bureau ; le Dr McMillan, d'Alexandrie, remplace l'hon. Dr. Brouse ; M. James Turner, de Hamilton, à la place de l'hon. Adam Hope ; M. George C. McKindsey, du comté de Halton, à la place de l'hon. J. C. Aikens.

Ces nominations seront publiées dans la Gazette Officielle de demain.

Plusieurs sénateurs et députés sont déjà arrivés à Ottawa pour la session fédérale qui s'ouvrira jeudi prochain le 17.

La Cour Suprême s'ouvrira le 16 janvier à Ottawa.

Les arbitres de la Puissance siègent dans le moment, au haut du bureau de Poste.

Ils ne quitteront la ville que lorsqu'ils auront entendu toutes les causes d'expropriation sur l'embranchement St Charles.

L'hon. M. Beaudry se présente de nouveau pour la mairie de Montréal.

Nous apprenons avec plaisir que M. Fortier, fils de M. Ignace Fortier du Cap-Blanc, a été nommé député-greffier de la Cour de Circuit.

On nous raconte un incident qui, s'il est exact, ne fait guère honneur aux directeurs du Pavillon à Patiner de la Grande Allée.

Il paraît qu'au carnaval de mercredi soir, un citoyen bien posé de la Grande Allée se présentait avec sa femme et ses trois enfants, tous en costume. Comptant sur l'annonce publiée dans le Chronicle que le prix d'admission serait de vingt-cinq-centimes pour les étrangers en costume, il offrit au gardien une piastre et vingt-cinq centimes pour les cinq.

Le gardien refusa ; notre ami fit venir quelques-uns des officiers du club, mais on lui répondit que s'il eût acheté ses billets dans l'après-midi, il eût payé vingt-cinq-centimes, mais que c'était le double dans la soirée.

Remarquons bien que cette exception n'était pas mentionnée dans l'annonce.

Notre concitoyen, qui n'avait pas pourvu pour plus qu'il ne s'attendait de payer, dut s'en retourner avec sa femme et ses enfants.

Un détail qu'il est important de noter, c'est que ce monsieur a déjà payé \$150 sur ses comptes comme actionnaire à l'établissement de ce Pavillon à Patiner.

Assurément un peu plus de courtoisie n'aurait pas été de trop en pareil cas.

L'actif de la corporation de Sorel est

de \$232,667,76, son passif de \$150,469.63, ce qui laisse en sa faveur une balance de \$82,198.13.

On peut dire qu'il est peu de villes dans la province dont la position financière soit aussi satisfaisante que celle de Sorel.

ASPECTS POLITIQUES

De la Tribune

L'Electeur nous arrive, depuis quelque temps, agrandi et rempli d'excellents articles.

On a beaucoup remarqué un article publié récemment dans ce journal par M. Frs Langelier sur l'état financier de la province de Québec. L'ex-trésorier de la province établit que le déficit annuel de la province était en réalité de 750,000. Le Canadien et le Nouvelliste sont forcés d'avouer que les chiffres de M. Langelier méritent considération.

Naturellement ceux qui ont intérêt à aveugler le peuple jusqu'à ce que la province soit au fond du gouffre, trouvent ses chiffres exagérés. Mais tout homme indépendant et un peu renseigné sait bien que M. Langelier dit la vérité.

" Il faut, dit M. Langelier, augmenter nos revenus de \$750,000 ou diminuer nos dépenses d'autant."

Or, l'Electeur démontre, il y a quelque temps, dans un autre article remarquable dont M. Langelier devait être l'auteur, qu'il fallait surtout songer à augmenter nos revenus en nous adressant au gouvernement fédéral.

C'est l'idée pour laquelle nous combattons depuis sept ou huit ans, qui avait peu de partisans dans le commencement, mais autour de laquelle se rallieront bientôt tous les amis de leur pays.

Sans doute, on doit diminuer autant que possible les dépenses inutiles, mais il y a tant de choses nécessaires à faire qu'on devrait surtout s'occuper d'augmenter les revenus.

Une province comme la nôtre devrait être capable de dépenser \$3,000,000 de piastres en retranchant toutes les dépenses inutiles. La colonisation et l'instruction publique devraient seules absorber un million de piastres.

Voilà pourquoi nous demandons une révision de la constitution dans le but de mieux définir les droits des provinces et de fixer d'une manière plus juste les sources et les chiffres de leurs revenus.

Ah ! si la province de Québec était une province anglaise, il y a longtemps qu'elle aurait obtenu justice. Il faut donner aux Anglais ce qu'ils leur appartient, ils ont de l'esprit public et ils savent faire sans bruit et obtenir sans violence ce qu'ils croient nécessaire à leur avancement.

Bien différente est notre conduite.

Pour nous toute la question est de savoir si ce sont les Castors, les Renards, les bleus ou les violets qui nous gouverneront. Ajoutons à cela de belles processions, beaucoup de beaux discours et de chansons patriotiques et la patrie est sauvée.

Oh ! si une bonne fois nous pouvions mettre la main sur un homme assez fort pour briser le cercle étroit des intérêts personnels, des préjugés mesquins et s'adresser aux bons sentiments, aux bons sentiments du peuple ! Quel bien il ferait à son pays, à sa nationalité !

Nous aurions voulu que M. Mousseau jouât ce rôle. Il le pouvait quand il est arrivé. Maintenant il est trop tard et celui qui entreprendra de marcher sur ses traces ne sera pas plus heureux.

Il était facile de prévoir qu'un jour il serait trop tard. Mais les lievres et les taupes qui l'entouraient empêchaient la vérité et la lumière d'arriver jusqu'à lui.

Il paraît que les taupes se préparent à jouer le même rôle auprès de celui qui arrive.

En bien ! Nous offrons à cet inconnu quel qu'il soit nos services, pourvu qu'il nous donne un drapeau et un programme honorable et patriotique, un ministère digne de confiance, capable de rallier tous les hommes de bonne volonté. Oubliant le passé, nous l'aiderons à obtenir justice pour notre province, à opérer les réformes les plus nécessaires à notre avenir, et le

peuple montrera qu'il est en faveur de la paix, de l'union, d'une politique de réparation et de réhabilitation nationale. Mais qu'on se défie des taupes! L. O. D.

CE QUE L'ON DIT DE LA CRISE POLITIQUE

L'opinion de l'Événement: "Nous ne croyons pas nous tromper en annonçant que pratiquement le gouvernement Mousseau a cessé d'exister. Il est entendu que le premier ministre est nommé juge, et que le cabinet se trouve par là même dissous."

Il nous semble hors de tout doute que la tâche de former la nouvelle administration sera confiée à l'hon. M. Ross.

Il est question de M. Masson comme ministre sans portefeuille au Conseil Législatif.

M. Taillon deviendra le leader de la Chambre.

Nous pensons qu'il ne serait ni juste ni convenable de signaler ici d'autres rumeurs en circulation dans les cercles politiques.

Celui sur lequel va retomber le lourd fardeau d'organiser le cabinet provincial, doit avoir ses franchises coupées et son entière liberté d'action."

Une dépêche spéciale adressée de Québec au Herald de Montréal, mardi dernier, se lit comme suit:

"Il y a eu séance du cabinet provincial hier. C'était la première depuis les fêtes. Tous les ministres étaient présents. La rumeur vint que cette assemblée ait été orageuse."

"Le trésorier, M. Wurtele, qui n'a pas vingt-cinq cent dans sa caisse, insiste sur l'acceptation de sa démission."

"M. Mousseau a déclaré à ses collègues qu'il avait l'intention de garder le pouvoir et que la législature sera convoquée sous peu."

Opinion du Chronicle de ce matin:

"Le cabinet local a tenu séance hier, sans expédier toutefois aucune affaire de conséquence. Il est probable qu'il y aura encore conseil du cabinet demain, après quoi on pourra s'attendre à quelque chose d'important."

MARIAGE ARISTOCRATIQUE

Hier matin à 7 h. 30 avait lieu, en la Basilique de Québec, le mariage de M. Thomas Chapais, fils du sénateur de ce nom et secrétaire-privé de Son Honneur le lieutenant-gouverneur Robitaille, avec Mlle Hectorine Langevin, fille de Sir Hector. La cérémonie nuptiale, entourée de beaucoup de pompe, a été faite par l'oncle de la mariée, Mgr Langevin, évêque de Rimouski, assisté de M. le Grand Vicaire Langevin, et de M. l'abbé Bélanger, de la Basilique.

Comme la chose arrive lorsque la bénédiction matrimoniale est donnée par un évêque, les mariés prirent place au pied du maître-autel.

Avant comme après la cérémonie, Sa Grandeur Mgr l'Évêque de Rimouski leur adressa une allocution appropriée.

L'intérieur de la Basilique était superbement décoré; l'autel resplendissait. Les cloches sonnèrent à toute volée à l'entrée et à la sortie du cortège.

La mariée portait un riche costume en satin-crème orné de valenciennes. Elle avait la tête couverte d'un voile que couronnait un diadème en fleurs d'orangers.

Un chœur de jeunes filles appartenant à la société des enfants de Marie des Ursulines a fait entendre pendant la cérémonie de joyeux chants. Elles étaient accompagnées sur l'orgue par M. Gustave Gagnon.

On remarquait au chœur M. le curé de Québec et les futurs avaient à leurs côtés, au bas-chœur, leurs témoins obligés Sir Hector Langevin, et M. J. C. Chapais, frère du marié et qui lui tenait lieu de père pour la circonstance. Le sénateur Chapais sérieusement malade depuis quelque temps n'a pu assister à la cérémonie. Il y avait encore M. Laforce-Langevin et Mlle Stella et Alphonsine Langevin et frères et sœurs de la mariée, M. et M. et Mme Bernard, M. A. R. McDonald, Mme Vve Derome, M. Napoléon Renaud et M. Horace Tétu.

Un somptueux déjeuner attendait les mariés et les invités chez Sir Hector après la cérémonie religieuse.

L'heureux couple est parti ensuite pour un voyage d'une quinzaine dans lequel il visitera Boston et New-York. Tous deux emportent les vœux les plus sincères de leurs nombreux amis pour leur bonheur.

Pour notre part nous sommes enchantés de joindre nos souhaits à tous

ceux dont notre confrère M. Chapais a été l'objet à l'occasion de son mariage.

Mme Chapais a reçu au moins 150 cadeaux d'un grand prix à cette occasion. On en porte la valeur collective à plus de \$3,000.

COURRIER DE MONTMAGNY

M. le curé Rousseau a commencé la visite de la ville et de la paroisse.

Nous avons encore ce matin une tempête de neige des mieux conditionnées; les chemins sont impraticables et tous les trains de l'Intercolonial sont en retard.

Il y a eu le jour des Rois six publications de mariage. Ces mariages ont tous été célébrés, mardi; parmi ces heureux mortels se trouvait M. Téléphore Dionne, fils du Capt. James Dionne, qui a épousé Mlle Marie Louise Létourneau, fille de M. Godfroi Létourneau, tous de cette ville.

M. Joseph Bélanger a été unanimement élu marguillier au lieu et place de M. Alphonse Bernier, sortant de charge. C'est un brave et honnête homme succédant à un autre brave et honnête citoyen.

Le feu a consumé samedi soir, la boutique de M. Denis Bernier, charbon au Cap St Ignace. M. Bernier perd environ pour \$750.00 et n'a pas un sou d'assurance. Les amis du Cap et de St Thomas lui sont venus en aide.

M. S. Vallée, maître de poste de cette ville, me donne l'état suivant des affaires de son bureau que je publie avec plaisir.

Dans le cours de l'année 1883, qui vient de se terminer, quatre-vingt-douze mille neuf cent seize lettres ont été livrées, reçues et expédiées à ce bureau;

Cinq mille cartes postales; Cinquante trois mille, cinq cent soixante et six journaux ont été reçus pour être délivrés aux souscripteurs de Montmagny, et trente quatre mille cent cinquante déposés à ce bureau pour être expédiés à divers bureaux de poste.

Lettres enrégistrées reçues à ce bureau, pour être délivrées: deux mille cinq cent vingt-trois.

Et deux mille sept cent quatre-vingt-douze lettres enrégistrées ont été expédiées de ce bureau. Aucune d'elles n'a fait défaut.

La valeur des timbres vendus a été de mille trois cent cinquante sept piastres.

Le maître de poste de Montmagny correspond privement avec le bureau de poste de St Antoine de l'Isle aux Grues et de la grosse Ile.

Comme on peut le voir par l'état ci-dessus, le bureau de poste de Montmagny est un de ceux où il se fait le plus d'affaires. Je demanderais maintenant à notre député M. Landry de faire voter à la prochaine session fédérale quelques mille piastres pour nous construire un bureau de Poste.

La ville de Montmagny a droit à cette faveur du gouvernement et nous sommes prêts à prêter main forte à M. Landry sur ce point. Je reviendrai sur ce sujet.

Le service anniversaire de M. Thomas Lamonde sera chanté mercredi prochain le 16 du courant.

La rentrée des élèves au Collège Dufresne, au couvent de Montmagny et aux autres institutions scolaires a eu lieu lundi dernier.

M. le curé Rousseau a eu l'obligeance de me communiquer les statistiques suivantes de sa paroisse: Baptêmes 149, mariages 30, sépultures 102. Sur les morts il y a 48 adultes et 54 enfants.

Wilfrid Vézina, écrivain, marchand de l'Isle-aux-Grues, est de retour d'un voyage de trois semaines aux Provinces maritimes où il était allé par affaires.

JULES EVRARD. Montmagny, 9 janv. 1884.

Lu sur une enseigne du boulevard Saint-Marcel: Destruction radicale prompt et complète des paces, punaises, et autres animaux malfaisants. NOMBREUSES ATTESTATIONS DE PLUSIEURS GRANDES DAMES DU MONDE!

On demande les noms?

DECISIONS JUDICIAIRES

COUR DE CIRCUIT, QUEBEC

Coram Hon. L. B. Caron

No 3707.

Olivier Paré,

Demandeur

vs.

La Corporation du Château-Richer,

Demanderesse.

Action intentée par le Demandeur pour la somme de \$20.00 pour pénalité, parce que la route de la concession située en la paroisse du Château-Richer et sous le contrôle de la Défenderesse était le vingt-quatre octobre et longtemps auparavant dans un très mauvais état, remplie de trous, ornières, et n'ayant aucun garde-fous aux endroits dangereux qui se trouve dans la dite route, que la dite défenderesse par sa négligence d'entretenir la dite route est passible de la pénalité imposée par l'article 793 du code municipal.

Que le demandeur est un des contribuables de la municipalité de la paroisse du Château-Richer et qu'il a donné au Secrétaire-Trésorier de la municipalité avis de la présente action tel que voulu par la loi; que depuis la signification du dit avis la dite paroisse Défenderesse n'a pris aucune mesure pour faire regravir la dite route concluant le demandeur à une condamnation de vingt piastres.

A cette action la défenderesse a répondu qu'à l'époque mentionnée dans l'action du demandeur le chemin était dans un bon état et que c'était dans une saison où il n'était pas possible de le réparer mieux. Que le garde-fous dont il est question dans la dite action n'est pas nécessaire, attendu qu'il n'est jamais arrivé d'accident en cet endroit et que le dit endroit n'est pas dangereux.

Que le demandeur est l'un de ceux qui ont antérieurement poursuivi la défenderesse et que la présente action a été instituée par malice, par esprit de chicane et de complaisance avec ceux qui ont déjà poursuivi la défenderesse pour le mauvais état du dit chemin; concluant au renvoi de la dite action.

Le demandeur n'ayant pas prouvé son action, savoir: que la route était dans un très mauvais état, remplie de trous, ornières, roches; et la défenderesse ayant prouvé son plaidoyer et spécialement que le garde-fous en question n'était pas nécessaire, et qu'il serait même dangereux d'en mettre un dans cette partie du chemin appelé la côte de la chapelle; action renvoyée avec dépens.

M. J. A. Lemay, procureur du demandeur. Montambault, Langelier et Langelier, procureurs de la défenderesse.

A TRAVERS LA VILLE

AUJOURD'HUI 11 JANVIER: De l'Océan privé-villégié—Lever du soleil à 7 h. 48, coucher à 4 h. 28.

Pleine lune demain matin à 10 h. 42. Temps: Converti et neigeux, bien radouci. Thermomètre à 8 h. ce matin: 30 au-dessus de 0.

LA JOURNÉE:—Ce soir, le Museum de 10 cents à la Salle Jacques-Cartier.—Séance du conseil de ville ce soir.

MUNIQUE NOUVELLE—La maison Lavigne et Lajoie, de Montréal, vient de publier une ravissante mélodie intitulée Son image, musique d'Ambroise Thomas.

MORT SUBITE—Hier, un nommé George Plante, tailleur chez M. Woodley, fabricant de chaussures, rue Charrest St Roch, est tombé mort pendant qu'il était à l'ouvrage. Le prêtre et le médecin furent mandés à la hâte, mais lorsqu'ils arrivèrent ils ne purent que constater le décès.

Plante était âgé d'environ 40 ans et n'était marié que depuis neuf mois. Le médecin prétend que la maladie de cœur a été la cause de sa mort.

CONSEIL DE VILLE—Séance hebdomadaire spéciale ce soir à 7 h. 30.—Ordre du jour: l'enquête Buteau.

A L'ASILE DE BEAUPORT—Philomène St Jean, jeune fille native de St Sauveur, internée depuis quelques années à l'asile pour cause de dérangement mental, a été trouvée morte hier matin dans son lit. M. le coroner Belleau a ouvert ce matin à 10 heures une enquête sur les causes de ce décès.

—Patrick Murphy, le meurtrier de Thonin, n'a plus la liberté de ses mouvements depuis la découverte de son crime. Il est enchaîné pour le reste de sa vie: supplice horrible pour un homme robuste comme il l'est, tourment de damné si le pauvre malheureux en avait le sentiment moral.

IVRISSEME—On a amené hier devant le recorder un particulier qui dormait d'un profond sommeil la veille au soir au pied de la côte Lamontagne, la tête dans la neige. L'étrangeté de cette particularité indique amplement que le dormeur était momentanément aussi complet qu'il est donné à l'être pen-

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perdues dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie. "En 1837 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai le PECTORAL-CERISE d'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL-CERISE j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, c'est à votre PECTORAL-CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie. HORACE FAIRBROTHER." Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Group—Écoutez une Mère. "Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du group; sa respiration devint pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER, dont il avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grand joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respira librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon cheri. Jugez de ma gratitude? A vous sincèrement, Mrs. EMMA GREENEY." 159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites. "Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE d'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri. JOSEPH WALDEN." Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE d'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps. PRÉPARÉ PAR Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

sant de l'être. Ce pauvre William Hébert—ainsi s'appelle le délinquant—a été mis au clou pour quelques jours... pour sécher.

ACCIDENT LAMENTABLE—Hier matin, à la Chaudière, sur la ligne de l'Intercolonial, un homme s'est fait tuer dans les circonstances suivantes. Édouard Dussault—ainsi s'appela la victime—serre-frein sur le train mixte qui revenait de la Rivière-du-Loup, sauta à terre au moment où le convoi allait se remettre en mouvement après avoir stoppé pour prendre de l'eau et du bois.

Le malheureux Dussault se sentit pris sous les roues; il cria, le conducteur fit stopper, mais trop tard. Dussault n'était déjà plus qu'un cadavre ensanglanté et à demi mutilé.

La victime n'avait que trente-six ans. Sa famille se compose d'une femme et d'un enfant, et demeure à St-David de l'Auberivière. Dussault, devait, dit-on, être nommé conducteur en mai prochain.

A BON PORT—La barque Queen of Nations, qui n'a pu prendre la mer que tard l'automne dernier, parce que l'équipage refusait de faire la manœuvre, est arrivé hier à Liverpool.

NOUVEL HOPITAL DE MARINE—On dit que les religieuses de l'Hôpital Général ont accepté de se charger de l'hôpital de la marine à Chicoutimi.

La Vigueur des Cheveux d'Ayer est un article indispensable de toilette pour la chevelure elle en active la croissance.

—La Salsepareille d'Ayer employée régulièrement, extirpe toute infection scrofuleuse sous quelque forme qu'elle existe.

REDUCTION—Chez A. E. Boisseau, rue St-Joseph No 29, toutes les marchandises sont vendues à réduction pour cause d'inventaire le public acheteur est prié d'y voir.

—F. X. Lepage, rue de la Couronne 53, offre en vente—150 pièces de tweed de 80 cents pour 50, 100 pièces de flanelle grises de 40 cents pour 20. Drap et Casimirs, etc. à job dans les prix.

L'HUILE AUSTRALE—Est maintenant si bien connue par sa qualité supérieure sur toutes les autres huiles que les demandes pour les familles ont été le double de l'année dernière.

La Chlorazé sont recommandés pour combattre les éruptions de la peau, les rhumatismes, catarrhes, débilite générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PREPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Le cas de M. J. C. Ayer & Co. est un cas mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées par la guérison de la SALSEPAREILLE d'AYER pour faciliter toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilite Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PREPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882. MESSRS. J. C. AYER & Co. Je suis l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Commaissat la valeur de la SALSEPAREILLE d'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens sent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme le meilleur remède pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables. A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas de M. J. C. Ayer & Co. est un cas mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvées par la guérison de la SALSEPAREILLE d'AYER pour faciliter toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de résister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilite Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

PREPARÉ PAR LE Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies; prix \$1, six flacons pour \$5.

NAISSANCE

Ce matin, au no 146, rue St Augustin, l'épouse de M. George Stuart, Jr, un fils.

DECES

Joué après-midi, à l'âge de deux ans et onze mois, Joseph Arthur Eugene, enfant bien-aimé de Joseph Rondeau, marchand de raiselle. Les funérailles auront lieu dimanche après les vêpres. Le convoi partira du no 384, rue et faubourg St Jean, à trois heures pour l'église St Jean. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ANNONCES NOUVELLES.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour Supérieure District de Québec

Le neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, No 056

AMABLE CARON, de la paroisse de St-Joseph de Lévis, rentier, Demandeur, vs. MAGLOIRE GUAY, du même lieu, Journalier, Défendeur.

Vu la requête présentée de la part du demandeur, ainsi l'affidavit produit et le rapport d'huisier fait au bref de sommation émané de cette cause; Et vu qu'il appert que le défendeur en cette cause a laissé son domicile dans la Province de Québec, mais qu'il possède des propriétés dans icelle, il est ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans l'Électeur, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, et deux fois en langue anglaise dans le Daily Mercury, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, le dit défendeur soit assigné à comparaitre sous deux mois de la dernière publication du dit avis, pour répondre à la demande du dit demandeur et que faute par lui de ce faire, il soit permis au dit demandeur de procéder comme dans une cause par défaut.

Vraie copie. ED. L. BURROUGHS, Dép. P. C. S. Montambault, Langelier et Langelier, Proc. du Dem. 1 Janv.—2fs.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC } Cour Supérieure District de Québec

Le neuvième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-quatre, No 957

AMABLE CARON, de la paroisse de St-Joseph de Lévis, rentier, Demandeur, vs. GEORGE DESLAURIERS, du même lieu, Journalier, Défendeur.

Vu la requête présentée de la part du demandeur, ainsi l'affidavit produit et le rapport d'huisier fait au bref de sommation émané de cette cause; Et vu qu'il appert que le défendeur en cette cause a laissé son domicile dans la Province de Québec, mais qu'il possède des propriétés dans icelle, il est ordonné que par avis à être publié deux fois en langue française dans l'Électeur, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, et deux fois en langue anglaise dans le Daily Mercury, papier-nouvelles publié en cette langue dans la Cité de Québec, le dit défendeur soit assigné à comparaitre sous deux mois de la dernière publication du dit avis, pour répondre à la demande du dit demandeur et que faute par lui de ce faire, il soit permis au dit demandeur de procéder comme dans une cause par défaut.

Vraie copie. ED. L. BURROUGHS, Dép. P. C. S. Montambault, Langelier et Langelier, Proc. du Demandeur. 11 Janv.—2fs.

La Chlorazé sont recommandés pour combattre les éruptions de la peau, les rhumatismes, catarrhes, débilite générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrompu et d'un système faible et débile.

COMPAGNIE D'ASSURANCE "COMMERCIAL UNION" Marine, Feu et Vie. DE LONDRES, ANGLETERRE. Capital (complètement versé) \$12,500,000. Fonds accumulés 10,000,000. Revenu annuel 5,000,000. Département de la Marine. ROBERT MITCHELL. Agent 128, rue St-Pierre, Québec. Adressez boîte 575, P. O. 2 nov lan

MAISON JACQUES-CARTIER



58, rue de la Couronne.

220, rue Desfossés.

Nous offrons maintenant de grands avantages à nos pratiques à l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An. N'oubliez pas de nous faire visite avant de faire vos achats. Nous avons décidé d'écouler la balance de notre immense stock à une immense réduction, comme si nous étions pour quitter le commerce, en vue de nos grandes opérations de printemps.

19 déc Chez H. GAGNON & CIE

ACHETEZ LES MEILLEURES

FOURRURES

— CHEZ —

G. R. RENFREW & CIE

Ils ne gardent que des Marchandises supérieures. Tous les genres les plus nouveaux, aux plus bas prix.

MARCHANDISES GARANTIES

NOUVELLES MODES POUR DAMES. CASQUES, MANTEAUX, MANCHONS. CASQUES POUR MESSIEURS.

ROBES DE VOITURES EN BUFFLE

SPECIALITE DANS LE GENRE DE COMMERCE DE FOURRURES.

35 RUE BUADE 35 HAUTE-VILLE

24 déc

1m

C. de E. Quebec et Lac St. Jean

Trains de fret et de passagers, tous les jours, dimanche excepté, aux heures suivantes:

DEPART DE QUEBEC, gare du Palais.

10 P M—Train-poste pour St. Raymond, arrivée à 6.30 p. m.

10.00 A M—Trains-passagers tous les samedis seulement pour St. Raymond, arrivée à midi.

DEPART DE ST. RAYMOND.

6.20 a m—Train-poste pour Québec, arrivée à 8.55 a m.

6.40 P M—Train de passagers tous les samedis seulement pour Québec, arrivée à 9.25 P. M.

Touchant à Petite-Rivière, Ancienne-Lorette, St. Ambroise, Valcartier, St. Gabriel, Ste Catherine, Lac St Joseph, Lac Sergent et Bourg-Louis.

Les trains marchent sur l'heure du nouveau méridien.

Les trains coincident à St. Ambroise avec la diligence de Lorette (village indien), à la station Valcartier avec la diligence du village Valcartier, et à St. Gabriel avec le nouveau chemin pour l'établissement de la Rivière aux Pins.

Billets de retour un seul prix de première classe pour le samedi.

Le fret reçu après 3.00 P. M. ne sera pas expédié avant le lendemain.

LEVE & ALDEN. J. G. SCOTT, Agents des billets. Sec. et Gérant. Commercial Chambers.

1er oct 1883

A vendre ou à louer

UNE SUPERBE MAISON DE CAMPAGNE, située à St-Ambroise de la Jeune Lorette.

Avec jardin potager, cour spacieuse, jardins de fleurs devant la maison, écurie et remise avec l'eau dans la maison.

Superbe habitation pour un médecin ou quelqu'un qui voudrait se retirer des affaires.

Possession au 1er octobre au gré de l'acheteur ou du locataire.

S'adresser au propriétaire, JULES BOUCHARD, 107, rue du Roi, St. Roch.

26 juillet

DEMENAGEMENT.

J'ai l'avantage d'annoncer à mes pratiques et au public en général que j'ai loué de J. B. Z. Dubeau Ecr., le grand magasin situé en face de l'Eglise St Roch, rue St Joseph, No 183, et que j'y transporterai mes marchandises vers le 15 janvier prochain. En conséquence je vendrai jusqu'à cette date toutes mes marchandises au prix coutant et audessous, afin d'avoir moins à payer pour le déménagement.

VENEZ EN FOULE! AUCUN OFFRE NE SERA REFUSÉE! Le public acheteur voudra bien comprendre tout l'avantage qu'il y a pour lui d'en profiter.

L. P. BILODEAU,

Coin de la rue de la Couronne, près du Marche St-Roch, Québec

quand elle allait dans ses domaines; et soudain l'idée qu'elle allait partir pour un de ces voyages vint la glacer.

—Partez-vous bientôt? dit-il au milieu de la description d'un système de ventilation perfectionné.

—Dans cinq jours. Je ramènerai votre cousine chez sa mère et, de là, j'irai dans mon bien.

—Pour longtemps? demanda Pierre consterné.

—Pour un mois.

—Un mois? Mon Dieu! que ferai-je pendant tout ce temps-là?

—Que faisiez-vous au temps chaud? dit la princesse avec une douce raillerie.

—Dans ce temps-là, répondit Pierre, je ne vous connaissais pas, je n'étais bon à rien.

—Je vous laisserai des livres.. La voix de la princesse avait imperceptiblement baissé pour dire ces mots. Le silence régna un moment sur le banc.

—Il est tard! dit tout à coup la princesse. Allons! messieurs, il est temps de rentrer.

Les jeunes gens accompagnèrent les dames jusqu'au logis de Sophie. On prit gaiement une tasse de thé, et l'on se sépara.

—Platon, dit tout à coup Pierre pendant qu'ils regagnaient la caserne, ta sœur est adorable. Je n'ai jamais vu de femme pareille, si sensée, si pratique et si bonne.

—Il n'y en a qu'une au monde, répondit Platon en souriant, comme il n'y a qu'une Doria Zartine. Seulement, ma sœur n'a pas de prophète, elle n'a que des adorateurs.

Pierre baissa la tête comme s'il avait reçu une semonce et ne dit plus rien.

XIV

Quelques jours après, la dormeuse de la princesse déposait les deux voyageuses sur ce fameux perron où Pierre avait ramené Doria à sa famille ébahie. La même famille, parfaitement calme cette fois, leur souhaita la bienvenue, et la princesse Sophie se trouva, cinq minutes après, assise devant une tasse de thé.

—Vous a-t-elle donné bien du mal? demanda timidement la bonne madame Zaptine, sans désigner autrement sa fille.

Celle-ci, dans une tenue irréprochable, dégustait le thé maternel avec une visible satisfaction.

—Mais, chère madame, elle ne m'a pas donné de mal du tout! répondit Sophie.

Une rougeur de plaisir couvrit le visage de Doria. Mais elle garda le silence.

—Est-il possible? soupira madame Zaptine. Ici, nous ne savons qu'en faire!

Une seconde couche de rouge monta aux joues de la jeune indisciplinée, et la satisfaction disparut de ses yeux.

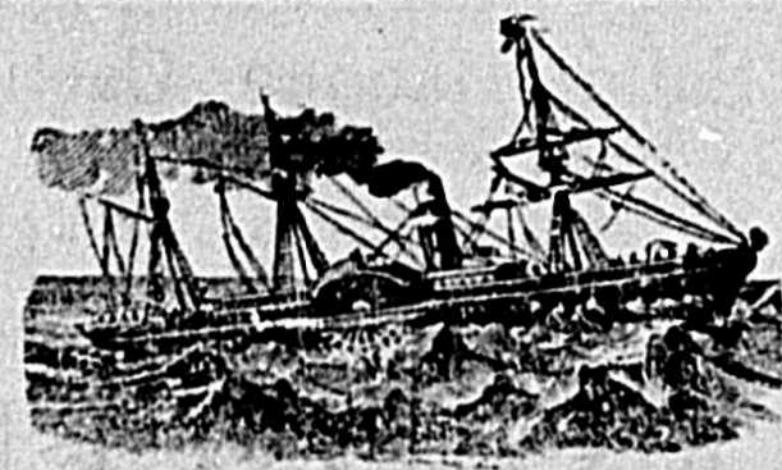
—Je crois, dit la princesse avec douceur, que le système d'éducation que vous avez employé avec elle n'était pas tout à fait celui qui lui convenait.....

Madame Zaptine leva les yeux et les mains au ciel.

—Je n'ai employé aucun système, dit-elle avec douleur. Je n'ai pas cela à me reprocher.

—Précisément, répondit Sophie sans rire; je crois qu'un système bien ordonné, approprié à son caractère et à ses facultés.....

Mon mari avait horreur des systèmes, répondit madame Zaptine en portant son mouchoir à ses yeux. C'est lui qui a commencé l'éducation de cette malheureuse enfant. ... Que n'a-t-il vécu pour achever son œuvre?



LIGNE ALCAN

Sous contrat avec les gouvernements du Canada et de Terre-Neuve pour le transport des malles

CANADIENNE et des ETATS-UNIS

1883 Arrangements d'Hiver 1884

Les lignes de cette compagnie se composent des vapeurs en fer à double engin suivants construits sur la Clyde. Ils contiennent des compartiments à l'épreuve de l'eau, sont sans rivaux pour la force, la rapidité et le confort, sont équipés avec toutes les améliorations modernes que l'expérience pratique a pu suggérer et tous ont effectué les plus rapides traversées dont il soit fait mention dans les annales maritimes.

Table listing shipping routes and commands: Vaisseaux. Tonnage. Commandants. NUMIDIAN 6100 En construction. PARISIEN 5400 Capt James Wylie. POLYNESIEN 4650 Capt J E Dutton. SARMATIEN 4100 Capt R Brown. SARMAIEN 3800 Capt Jno Graham. PERUVIEN 4000 Lt Smith RNR. NOVA SCOTIAN 3800 Capt Richardson. HIBERIAN 3454 Capt Hugh Wylie. CASPIEN 3200 Lt Thomson, RNR. AUSTRIEN 2700 Lt R Barrett, RNR. NEPTUNIEN 2700 Capt D J James. PRUSSIEN 3000 Capt A MacDougall. SCANDINAVIEN 3000 Capt J Parks. SIBERIEN 4800 En construction. HANOVERIEN 4000 Capt J G Stephen. BUENOS AYREAN 3800 Capt James Scott. COREAN 4000 Capt P. Moore. GRECIEN 3600 Capt LeGallais. MANITOBIEN 3150 Capt Menicoff. CANADIEN 2800 Capt C J Menzies. PHENICIEN 2800 Capt John Brown. WALDENSIEN 2800 Capt Dalziel. LUCENIEN 2200 Capt Kerr. NEWFOUNDLANDIEN 1500 Capt Mylline. ACADIEN 1350 Capt McGrath.

La voie la plus courte sur mer entre l'Amérique et l'Europe, la traversée s'effectuant en cinq jours seulement d'un continent à l'autre.

LIGNE DE LA MALLE DE LIVERPOOL

Table of Liverpool mail line schedules: De Liverpool Steamer. De Portland De Halifax. Jeudi 15 Sardnian, Dec 6 Dec 8. " 22 Circassian, " 13 " 15. " 29 Polynesian, " 20 " 22. Dec 6 Parisian, " 27 " 29. " 13 Peruvian, Jan 3 Jan 5. " 20 Sarmatian, " 10 " 12.

SERVICE ENTRE LIVERPOOL, QUEBEC, TOWN, ST-JEAN DE TERRENEUVE, B LTIMORE ET HALIFAX.

Table of Liverpool mail line schedules: De Liverpool Steamer. De Baltimore De Halifax. Mardi 6 Caspian, Nov 27 Dec 3. " 20 Nova Scotian, Dec 11 " 17. Dec 4 Austrian, " 5 " 8. " 18 Caspian, Jan 8 Jan 13.

Tarif depuis Québec par Halifax. Cabine... \$62.65, \$78 et \$88. Cabine secondaire... \$45 00. Entrepôt... \$1 00.

SERVICE entre GLASGOW et PORTLAND

Table of Glasgow-Portland service: De Glasgow Steamer. De Portland. Mercredi 28 Scandinavian, Dec 15. Dec 12 Hanoverian, " 19. " 28 Manitoban, Jan, 12.

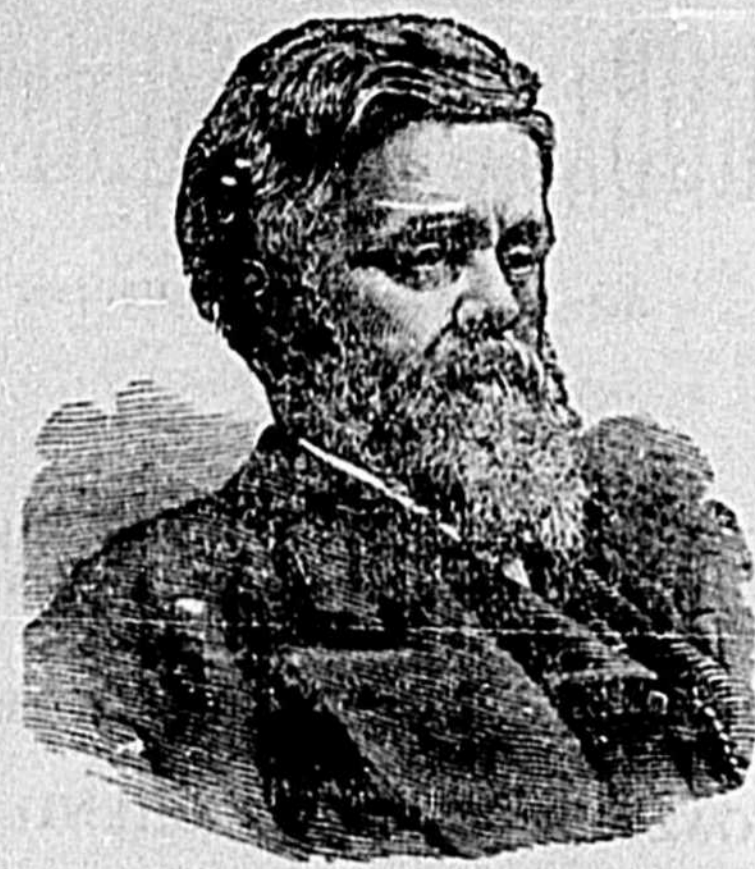
SERVICE ENTRE GLASGOW ET BOSTON

Table of Glasgow-Boston service: De Glasgow Steamer. De Boston. Mercredi 21 Nestorian, Dec 8. Dec 5 Prussian, " 22. " 19 Waldensian, Jan, 5.

Cabines et lits retenus sur paiement d'avance. Un médecin expérimenté se trouve sur chaque vaisseau.

Connaissements directs pour toutes parties du Canada et des Etats de l'Ouest donnés à Liverpool et à tous les ports de mer du continent.

Pour de plus amples informations, S'adresser à ALLANS, RAE & CIE. Agent



Le grand Docteur DIO LEWIS

Son opinion expresse.

Les témoignages directs de professeurs de la Faculté, de médecins éminents et de tant d'autres personnes intelligentes et honorables en faveur du WARNER'S SAFE CURE n'avaient grandement surpris à mesure que les meilleurs journaux reproduisaient ces attestations dans leurs principales colonnes. Comme je connais plus d'un de ces messieurs, la lecture de leurs témoignages me donna l'idée d'acheter quelques bouteilles du WARNER'S SAFE CURE afin de l'analyser. Mieux que cela, j'en pris moi-même, ayant soin de tripler la dose prescrite. Je m'assurai ainsi que ce remède n'a rien d'offensif. J'y ajoute même en toute franchise que j'en ferai usage s'il m'arrivait de souffrir des rhogons. De fait, la médecine s'arrête toute déconcertée et est obligée de confesser son impuissance en présence de plus d'un cas de mal des rhogons. D'autre part, les attestations de centaines de personnes dignes de foi et en possession de toutes leurs facultés ne laissent guère à douter que M. H. H. Warner ne soit tombé sur l'une de ces heureuses découvertes auxquelles l'humanité souffrante doit parfois le soulagement.

Dio Lewis

PIANOS ET HARMONIUMS

REDUCTION DES PRIX

Ayant actuellement en magasin l'assortiment le plus considérable de pianos et Harmoniums Américains et Canadiens, nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre assortiment et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos pianos et harmoniums. Nous avons en magasin les pianos de renom suivants: "SCHO MACKER", à cordes d'or, KNAE & CO, HARDMAN, DOWLING PECK, WEBER, "EVENSON & CO, HINTZMAN & CO, NEWCOMBE & CO, MOZ RT, etc., etc., et les harmoniums suivants: "DOHERTY & CO, DOMINION ORGAN, BELL & C, J. R. KILGOUR, etc.]

Aussi les machines à coudre suivantes: SINGER, NEW WILLIAMS, NEW-YORK DOMESTIC, HELPMATE, etc.

MUSIQUE EN FEUILLES

Romances françaises et morceaux de puis 10 cantins en montant.

Bernard & Allaire.

Editeurs de Musique. No 6, rue La Fabrique, Québec.

Charbon à vendre

De toutes les qualités, à bas prix pour comptant. GEDEON GAGNON, 119, rue St Pierre. 12 juillet 9m

THIS PAPER MAY BE FOUND FILE AT GEO. F. ROWELL & CO. NEWSPAPER ADVERTISING BUREAU (10 SPENCER STREET, TORONTO) CONTRACTS MAY BE MADE FOR IT IN NEW YORK.

tention de remplacer une mère de famille émérite. ...

—Moi non plus, murmura madame Zaptine.

—Mais, continua la princesse, je suis sûre que Doria deviendrait parfaite si vous vouliez bien me la confier. Elle a passé six jours chez moi et elle n'est rien cassé, rien renversé.

—C'est l'air de notre maison qui l'inspire, dit aigrement une sœur aînée.

Doria était la beauté de la famille, ce qui ne la faisait pas chérir du clan des filles à marier. Elle allait repliquer: sa bonne amie la princesse posa un doigt sur ses lèvres en la regardant. Doria sourit et se tut, ce qui ne l'empêcha pas de tirer un petit bout de langue à ses sœurs dès que la princesse eut détourné les yeux.

Madame Zaptine passa une nuit sans sommeil.

La perspective de voir Doria parfaite était bien séduisante, mais la délicatesse de la bonne dame répugnait à donner à la princesse une tâche qui lui paraissait la plus rude des corvées.

(A suivre)